



Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs d'Ecole et PEGC
Section des Hauts-de-Seine
Fédération Syndicale Unitaire

Nanterre, le mercredi 28 août 2019

Madame la Directrice Académique,

Nous vous remercions d'avoir accédé à la demande de la délégation du personnel de tenir une nouvelle CAPD sur la hors classe. En effet, la façon dont ont été proposées ces promotions sont extrêmement problématiques, le nombre d'erreurs et le manque de clarté des barèmes ayant provoqué une situation d'arbitraire jamais atteinte. Lorsque nous traiterons de l'ordre du jour au cours de cette CAPD, nous reviendrons largement sur cette question déjà évoquée dans le courrier que nous vous avons adressé. Nous ne nous étendons donc pas sur ce sujet dans cette déclaration préalable, dans laquelle nous avons bien d'autres choses à exprimer.

Avant tout, nous souhaitons exprimer notre profonde tristesse, notre soutien et notre solidarité aux collègues de la directrice d'école du 93 qui s'est suicidée la semaine dernière sur son lieu de travail. La lettre qu'elle a adressée à ses collègues et à son inspecteur est tellement représentative de ce que vivent les directrices et directeurs d'école, tellement concrète, tellement réaliste, qu'elle a suscité énormément d'émoi dans l'ensemble de la profession, tout un chacun pouvant s'y reconnaître.

Depuis l'annonce de cette mort tragique, nous sommes sollicités par des collègues qui nous racontent, nous expliquent à quel point ils ne sont parfois pas loin de commettre le même acte de désespoir, pour exactement les mêmes raisons que celles évoquées par la collègue. Le SNUipp-FSU, mais aussi l'ensemble des organisations syndicales, de nombreux chercheurs, sociologues du travail, psychologues, ergonomes... alertent depuis des années sur le malaise grandissant des agents de la fonction publique, sur la perte de sens dans le travail, sur la perte de collectif. Certaines professions sont touchées de plein fouet. Le malaise enseignant est palpable dans les écoles, et plus particulièrement lorsque ceux-ci occupent des fonctions de direction, qui les exposent, qui les isolent, qui les obligent à jouer un rôle permanent de tampons entre l'institution, les parents, les situations compliquées d'élèves, leurs collègues...

Combien de suicides faudra-t-il encore dans la profession pour que la sonnette d'alarme tirée depuis des années soit un tant soit peu entendue, pour qu'on donne les moyens aux personnels de l'Éducation Nationale de se concentrer sur leur noble mission qu'est l'enseignement, l'éducation, pour qu'on arrête d'empiler des tâches sans lien les unes avec les autres, pour qu'on emploie des aides à la direction qui permettent de répartir le travail administratif et de se recentrer sur les fonctions pédagogiques et humaines ?

Comme Jacques Chirac l'a dit dans son discours à l'ONU sur l'environnement: "Nous ne pouvons pas dire que nous ne savons pas".

Le SNUipp-FSU92, en plus de la tristesse et du soutien déjà exprimés, vous fait part aussi de sa colère et de sa grande inquiétude pour la profession. Actuellement, la délégation du personnel est un des seuls liens entre une administration trop lointaine et sûrement elle aussi débordée, et les

✉ 3 bis, rue Waldeck-Rochet 92000 Nanterre

☎ 01 47 24 16 40 - 📠 01 47 25 52 49 – snu92@snuipp.fr

collègues. Qu'advient-il prochainement lorsque les CAPD seront vidées de leur contenu, lorsque les délégués du personnel, élus par la profession, n'auront plus la possibilité d'expliquer, de rassurer, de faire corriger les erreurs pour que l'équité soit garantie. Qu'advient-il lorsque la seule possibilité pour les enseignants de s'assurer du bon traitement de leur situation sera de poser un recours ? Quelle relation pourront-ils entretenir avec leur hiérarchie si la seule possibilité d'avoir des réponses doit avoir lieu dans le conflit ? Cette nouvelle loi pour la fonction publique va finir de briser le fil de plus en plus ténu qui résistait encore.

Nous sommes bien conscients que les problématiques soulevées dépassent amplement le cadre de la profession et du département, mais vous êtes, Madame la Directrice Académique, notre interlocutrice, représentante ici de notre ministre de tutelle, et à ce titre, nous vous demandons de transmettre l'extrême inquiétude que nous vous exprimons aujourd'hui.

✉ 3 bis, rue Waldeck-Rochet 92000 Nanterre

☎ 01 47 24 16 40 - 📠 01 47 25 52 49 – snu92@snuipp.fr